



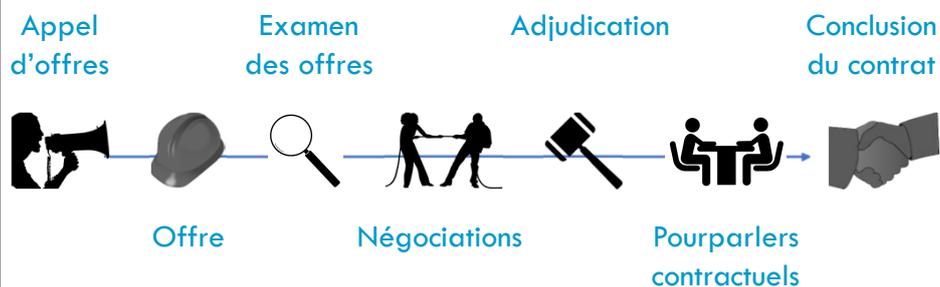
Marchés publics 2018

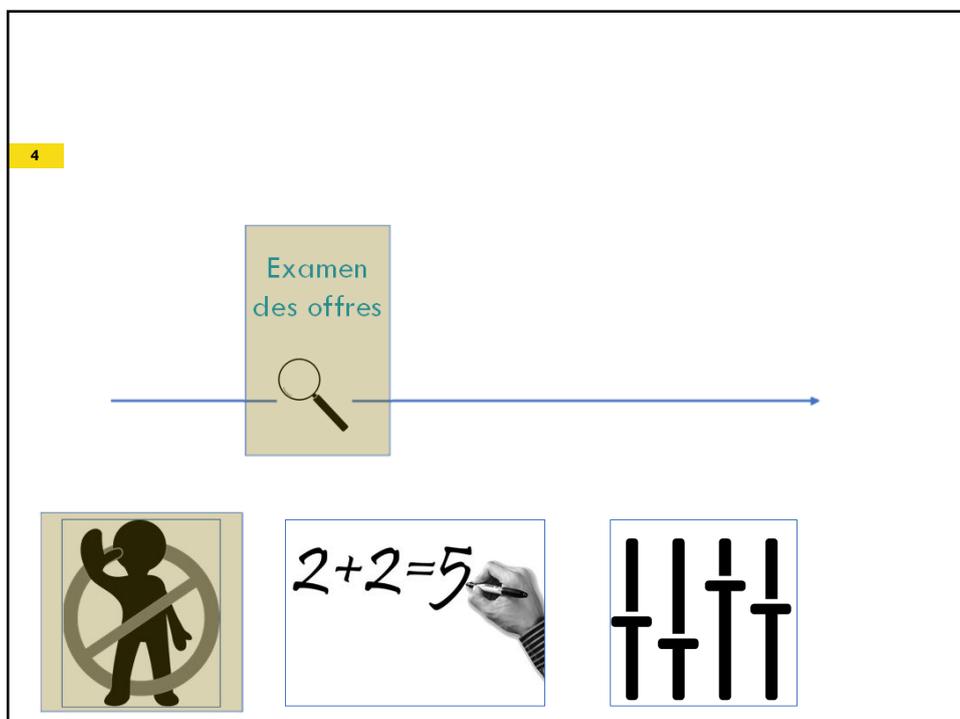
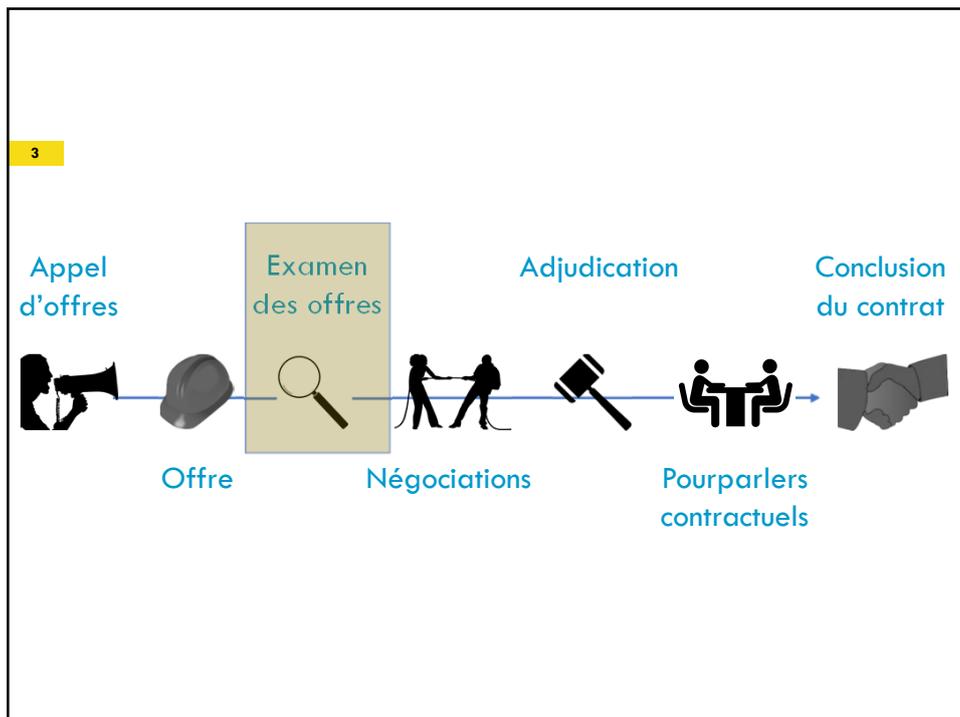
Offre et contrat :

Vérification, épuration,  
rectification et négociation

Jean-Michel Brahier

2





## Vérification des conditions d'admission

5




Liberté  
d'appréciation

Tendance :  
délai, surtout si faits  
non modifiables

## Conditions d'admission

6



= conditions de  
participation



## Conditions d'admission

7



### Conformité aux prestations demandées

Position 321.201	1 pièce	.....	↔ entre 95'940.- et 471'526.-
Position 321.207	1 pièce	.....	
		6'513'852.-	
Position 128	1 pièce	.....	924.-
		298'710.-	
Dédution forfaitaire pour frais divers		1,7%	- 600.-
			...

## Conditions d'admission (P-LMP)

8

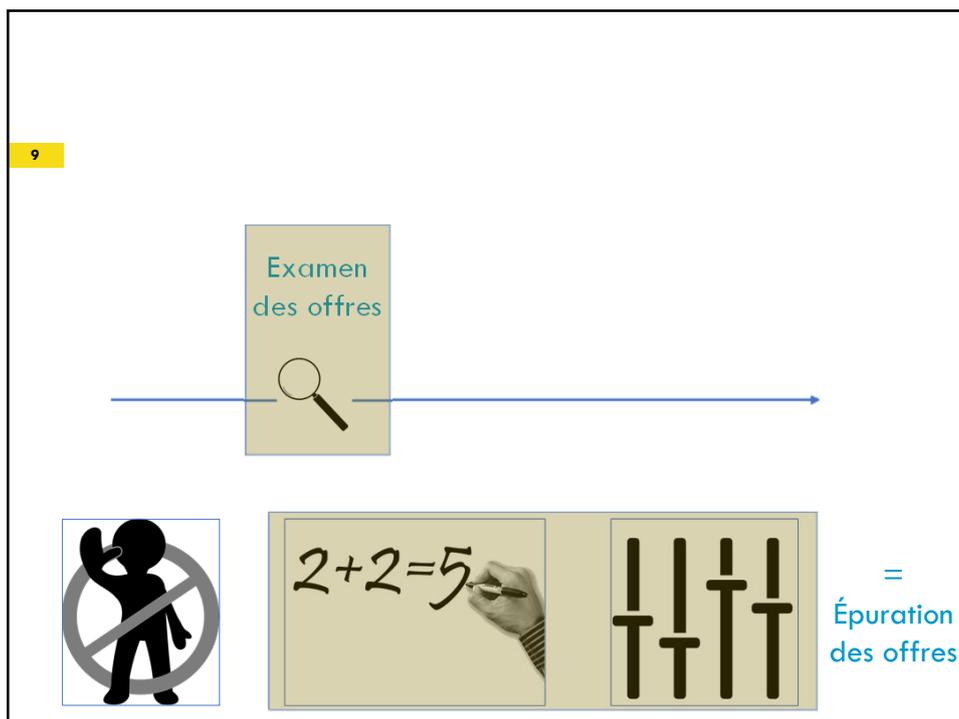


### Art. 44 Exclusion de la procédure et révocation de l'adjudication

<sup>1</sup> L'adjudicateur peut exclure un soumissionnaire de la procédure d'adjudication, le radier d'une liste ou révoquer une adjudication s'il est constaté que le soumissionnaire, un de ses organes, un tiers auquel il fait appel ou un organe de ce dernier:

- h. n'a pas exécuté correctement des marchés publics antérieurs ou s'est révélé d'une autre manière ne pas être un partenaire fiable;

↓  
cpr. 57 § 4 Dir. 2014/24/UE



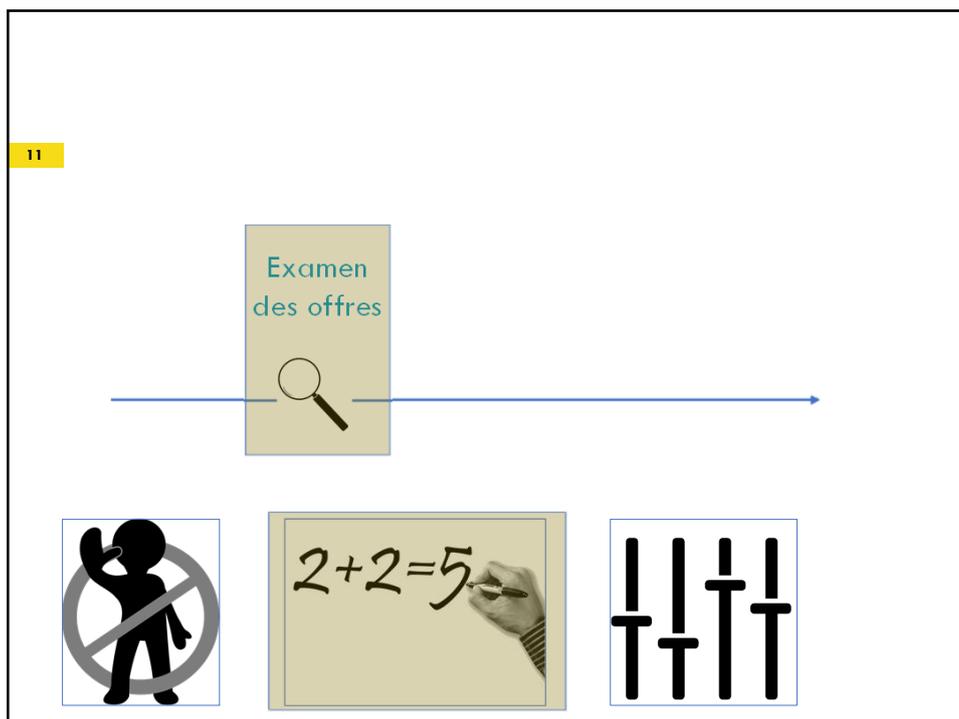
10

## Épuration des offres

**OMP Art. 25<sup>42</sup>** Rectification et évaluation des offres

<sup>1</sup> L'adjudicateur rectifie les offres du point de vue technique et comptable de manière uniforme de façon qu'elles puissent être comparées objectivement.

<sup>2</sup> S'il prend contact à cette fin avec le soumissionnaire, il en garde une trace permettant d'en reconstituer la chronologie et la teneur.



12

## Epuration comptable

1. Erreur de calculation des prix

$2+2=5$

711.213 Prix du transport à la décharge	15'000 m3	45.-	675'000.-
711.213 Prix du transport à la décharge	15'000 m3	58.50	877'500.-

A blue curved arrow points from the top row to the bottom row, indicating a correction or adjustment.

## Epuration comptable

13

 $2+2=5$ 


### 2. Erreur de calcul au sens étroit

242.0 Appareils		
242.01 Appareils 1	1 unité	39'925.- CHF
242.02 Appareils 2	1 unité	120'000.- CHF
242.03 Appareils 3	1 unité	75'809.- CHF
<b>Total</b>		<b>228'734.- CHF</b>

242.0 Appareils		
242.01 Appareils 1	1 unité	39'925.- CHF
242.02 Appareils 2	1 unité	120'000.- CHF
242.03 Appareils 3	1 unité	75'809.- CHF
<b>Total</b>		<b>235'734.- CHF</b>

## Epuration comptable

14

 $2+2=5$ 


### 3. Erreur de transcription

=

erreur qui survient lorsqu'un soumissionnaire inscrit,  
*au niveau du prix unitaire,*  
 un prix erroné,

sans que son erreur ne soit une erreur de calculation  
 du prix

## Epuration comptable

15

2+2=5 

### 3. Erreur de transcription – cas 1

237.822.115 Béton	...	X 20.- CHF / m3	...
.....	...		...
.....	...		...
.....	...		...
.....	...		...
237.822.115 Béton	...	X 200.- CHF / m3	...

237.822.115 Béton	...	X <del>20.- CHF / m3</del>	...
.....	...	200.- CHF / m3	...
.....	...		...
.....	...		...
.....	...		...
237.822.115 Béton	...	X 200.- CHF / m3	...

## Epuration comptable

16

2+2=5 

### 3. Erreur de transcription – cas 2 (erreur évidente d'écriture)

25 Fourniture et pose d'acier d'armature III et IV, y compris toutes les fournitures annexes (à la tonne)	t	394	...	...
---	---	-----	-----	-----

25 Fourniture et pose d'acier d'armature III et IV, y compris toutes les fournitures annexes (à la tonne)	t	394	1.14	449.16
---	---	-----	------	--------

1'140.-    449'160.-

25 Fourniture et pose d'acier d'armature III et IV, y compris toutes les fournitures annexes (à la tonne)	t	394	<del>1.14</del>	<del>449.16</del>
---	---	-----	-----------------	-------------------

## Epuration comptable

17

2+2=5 

### 3. Erreur de transcription ?

226.101 Pavé de marquage	4'256 pièces	X 5.- CHF	26'280 .- CHF
--------------------------	--------------	-----------	---------------

226.101 Pavé de marquage	4'256 pièces	X 5.- CHF	21'280 .- CHF
--------------------------	--------------	-----------	---------------

226.101 Pavé de marquage	4'256 pièces	X 6.175 CHF	26'280 .- CHF
--------------------------	--------------	-------------	---------------

## Epuration comptable (P-LMP)

18

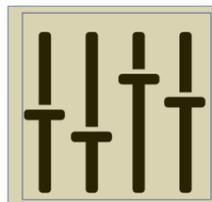
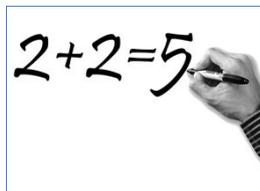
2+2=5 

### Art. 38 Examen des offres

<sup>1</sup> L'adjudicateur vérifie si les offres déposées respectent les exigences de forme. Les erreurs manifestes de calcul sont corrigées d'office.

19

### Examen des offres



## Epuration technique

20



### 1. Réaménagement de l'offre

ANNEXE P4  
**CARACTÉRISTIQUES DU CANDIDAT OU DU SOUMISSIONNAIRE**  
(Le candidat ou le soumissionnaire doit répondre de manière précise aux questions d'information ci-dessous. Il doit vérifier dans le dossier RFP, chapitre 1, s'il peut présenter une candidature ou une offre en association de bureaux ou d'entreprises, en pool de soumissionnaires ou en consortium, ainsi que le nombre d'associés le cas échéant. Il photocopiera le verso de cette page si nécessaire)

**Règles sociales de l'entreprise ou du bureau associé, en pool ou en consortium**

- Nom et prénom de la personne de contact: \_\_\_\_\_

- Adresse complète: \_\_\_\_\_

- Tél: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_ C-Mail: \_\_\_\_\_

- Statut juridique du bureau ou de l'entreprise:  Single  SARL  SA  autre \_\_\_\_\_

- Part du marché en % (si association de bureaux ou d'entreprises): \_\_\_\_\_ %

- Personnes qui seront exclues en cas d'association de bureaux ou d'entreprises, en pool ou en consortium: \_\_\_\_\_

Si une réponse est à une association de bureaux ou d'entreprises, de consortium ou en pool soumissionnaires, le pool ou le consortium doit être représenté par un associé et ce dernier représentant principal de cette association ou de consortium.

---

**Règles sociales de l'entreprise ou du bureau associé, en pool ou en consortium**

- Nom et prénom de la personne de contact: \_\_\_\_\_

- Adresse complète: \_\_\_\_\_

- Tél: \_\_\_\_\_ Fax: \_\_\_\_\_ C-Mail: \_\_\_\_\_

- Statut juridique du bureau ou de l'entreprise:  Single  SARL  SA  autre \_\_\_\_\_

- Part du marché en % (si association de bureaux ou d'entreprises): \_\_\_\_\_ %

- Personnes qui seront exclues en cas d'association de bureaux ou d'entreprises, en pool ou en consortium: \_\_\_\_\_

Si une réponse est à une association de bureaux ou d'entreprises, de consortium ou en pool soumissionnaires, le pool ou le consortium doit être représenté par un associé et ce dernier représentant principal de cette association ou de consortium.

CC000001 - Guide conseil pour les marchés publics - 1 - Version du 20 mai 2015



SA

Entreprise de menuiserie - agencement intérieurs et façades en bois et bois-métal

Rue des  
 CAC  
 Tél: 02  
 Fax: 02  
 e-mail :  
 TVA n°:

SA

Siège principal à C: \_\_\_\_\_  
 Inscrire au Registre du Commer. \_\_\_\_\_

Le SA dispose d'une surface de production de plus de 1200 m2 avec un équipement complet pour la fabrication de Portes Intérieures et extérieures : Façades bois, bois-métal, Menuiserie courants, portes, serrures, éléments coupés feu, charnières, essoreuses bois (éléments préfabriqués).

**Organisation de l'entreprise, structure**

V: \_\_\_\_\_ 1: Directeur, administrateur

M: \_\_\_\_\_ 1: Informatique, Comptabilité

A: \_\_\_\_\_ 1: Dessinateur architecte, Projets, plans et détails

B: \_\_\_\_\_ 1: Techniciens, offres/devis, soumissions Métrier Fédéral

C: \_\_\_\_\_ 1: Techniciens Charpentiers

A: \_\_\_\_\_ 1: Contrôleur menuisier avec Brevet Fédéral

R: \_\_\_\_\_ 1: 8 Menuisiers avec CFC  
 15 Menuisiers avec expériences  
 2 Apprentis 1<sup>ère</sup> année  
 2 Apprentis 2<sup>ème</sup> année

## Epuration technique

21



### 2. Adaptation de l'offre

*Futur adjudicataire*

613'641.- CHF

*Soumissionnaire*

408'900.- CHF

Collecte de déchets **bihebdomadaire**  
pour 56 communes

Collecte de déchets **bihebdomadaire**  
pour 3 communes seulement  
et **hebdomadaire**  
pour les 53 autres communes

Soustraire la plus-value de 248'511.- CHF  
due pour la collecte **bihebdomadaire** pour 53 communes

-----  
365'130.- CHF

## Epuration technique

22



### 3. Pas de modification matérielle de l'offre

Un soumissionnaire désigne, à titre de personnes clés (DLT), :

- I.
- J.

Le pouvoir adjudicateur a constaté que les heures de la DLT étaient, en réalité, assurées par **Q. et P.**

Il a évalué les compétences et références :

- de **Q. et P.**
- et non des personnes désignées dans l'offre (**I. et J.**).

## Épuration technique (P-LMP)

23

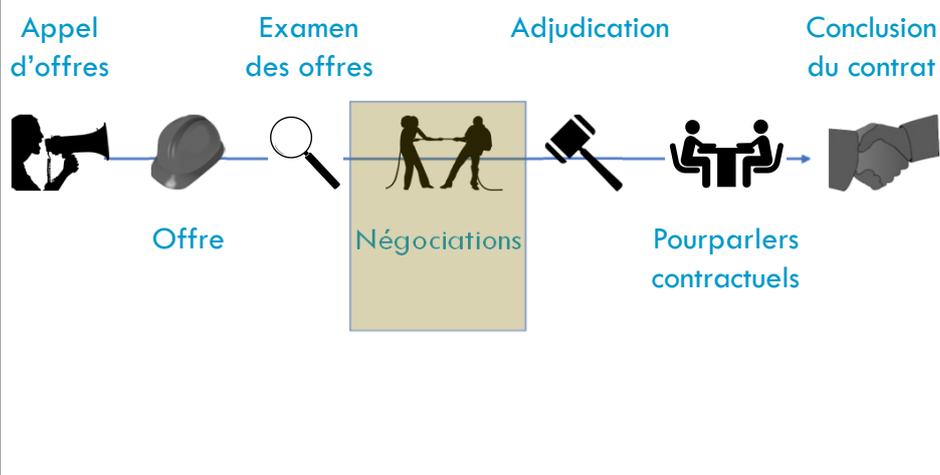


### Art. 38 Examen des offres

<sup>1</sup> L'adjudicateur vérifie si les offres déposées respectent les exigences de forme. Les erreurs manifestes de calcul sont corrigées d'office.

<sup>2</sup> L'adjudicateur peut demander aux soumissionnaires de donner des explications sur leurs offres. Il consigne les questions posées et les réponses obtenues.

24



## Négociations en droit fédéral

25



### 1. Conditions

#### 6.4 Négociations

CFF SA se réserve le droit de négocier l'offre avec les soumissionnaires susceptibles de remporter l'adjudication. Le soumissionnaire ne peut prétendre à la tenue de négociations.

#### Art. 20 LMP

1 Des négociations ne peuvent être engagées que si:

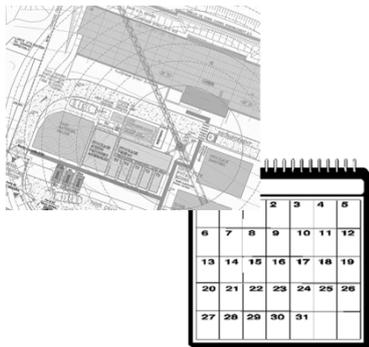
- b. aucune offre ne paraît être la plus avantageuse économiquement selon l'art. 21, al. 1.

## Négociations en droit fédéral

26



### 2. Objet



# Négociations en droit fédéral

27



## 3. Modalités



# Négociations en droit fédéral

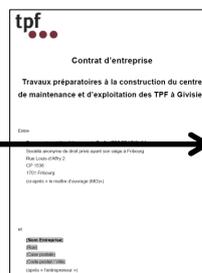
28



## 4. Déroulement



B Excavations maçon					
1	Façon de rigole en fond de terrassement y compris transport de matériaux au dépôt de chantier	m1	148	3.00	444.00
2	Fouille pour fosse d'ascenseur, profondeur jusqu'à 200cm	m3	20	25.00	500.00
3	Fouille en rigole pour canalisations, fondations et pare gel, profondeur jusqu'à 150cm, y compris transport au dépôt de chantier	m3	125	17.00	2125.00
4	ditto fouille pour canalisation de ventilation sous grille - section 200x150mm environ	m3	15	17.00	255.00
5	Plus-value pour travail à la main	m3	15	120.00	1'800.00
6	Plus value pour blocs > 0.25m3	m3	5	50.00	250.00
7	Façon de puisard en pied de talus de fouille, dimensions 100x100x100cm, y compris fourniture de chambre ciment perforée DN80/100cm, bidim et remblayage avec de la grave criblée 32-64mm	pc	1	350.00	350.00
8	Mise à disposition, déplacements selon DT, de pompes automatiques à refoulement dans puits, quatre pompes simultanément, pompe: 1h30/jour environ pendant 4 mois, Courses d'évacuation 20-80m), y compris entretien	gl	1	2'000.00	2'000.00



Offres finales

## Négociations en droit cantonal

29

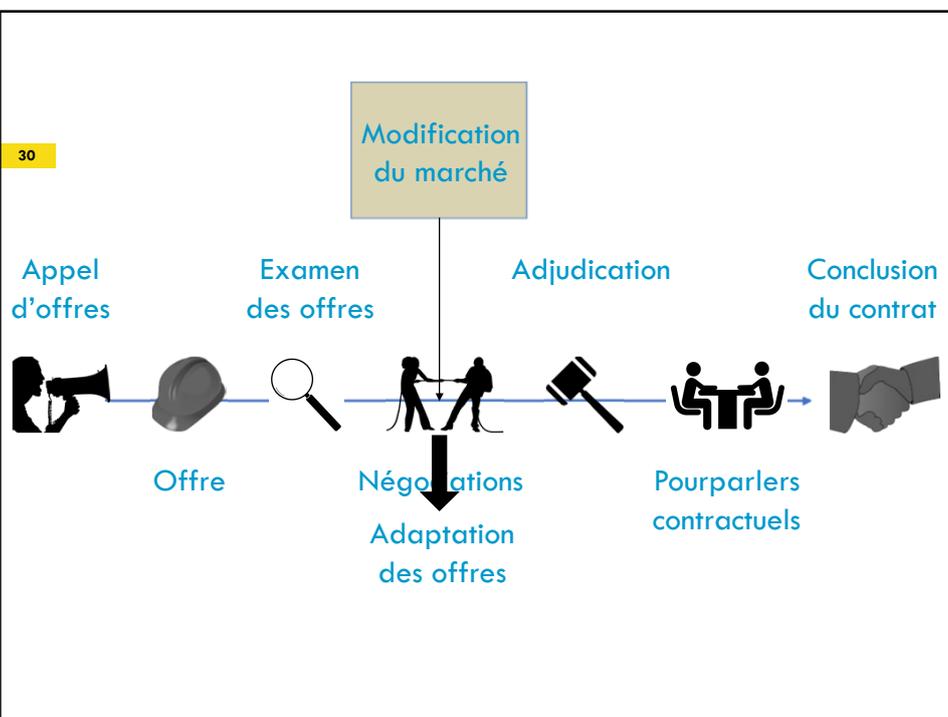


### DEMP § 30 Interdiction des négociations

<sup>1</sup> Les négociations entre l'adjudicateur et les soumissionnaires sur les prix, les remises de prix et modifications des prestations sont interdites.



30



## Modification du marché

31

### 1. Eléments d'importance secondaire

Coût représentant entre 8.5% et 20% du montant total de l'offre	NON
---	-----

VS

Coût représentant 25% du montant total de l'offre	OUI
---	-----

## Modification du marché

32

### 2. Interdiction de négociations dissimulées (rapport prestations-prix)

#### Soumissionnaire 1

200.000 Façade en tôle	1 unité	<u>379'498.35</u>
		<b>1'503'227.80</b>

200.000 Façade en tôle, <i>modifiée</i>	1 unité	<u>632'786.00</u>
		<b>1'756'515.45</b>

#### Futur adjudicataire

200.000 Façade en tôle	1 unité	<u>538'599.20</u>
		<b>1'753'318.75</b>

200.000 Façade en tôle, <i>modifiée</i>	1 unité	<u>500'272.00</u>
		<b>1'714'991.55</b>

## Rectification (P-LMP)

33



### Art. 39 Rectification des offres

<sup>1</sup> En vue de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, l'adjudicateur peut, en collaboration avec les soumissionnaires, rectifier les offres en ce qui concerne les prestations et les modalités de leur exécution.

≠

### OMP Art. 25<sup>1</sup> Rectification et évaluation des offres

<sup>1</sup> L'adjudicateur rectifie les offres du point de vue technique et comptable de manière uniforme de façon qu'elles puissent être comparées objectivement.

<sup>2</sup> S'il prend contact à cette fin avec le soumissionnaire, il en garde une trace permettant d'en reconstituer la chronologie et la teneur.

## Rectification (P-LMP)

34



### 1. Cas d'application

### Art. 39 Rectification des offres

<sup>1</sup> En vue de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, l'adjudicateur peut, en collaboration avec les soumissionnaires, rectifier les offres en ce qui concerne les prestations et les modalités de leur exécution.

<sup>2</sup> Une rectification n'est effectuée que:

- a. si elle permet de clarifier l'objet du marché ou les offres ou de rendre les offres objectivement comparables sur la base des critères d'adjudication, ou
- b. si des modifications des prestations sont objectivement et matériellement nécessaires; dans ce cas, l'objet du marché, les critères et les spécifications ne peuvent cependant être adaptés de manière telle que la prestation caractéristique ou le cercle des soumissionnaires potentiels s'en trouvent modifiés.

## Rectification (P-LMP)

35



### 2. Objet de la rectification

Modifier

- les prestations
- les modalités d'exécution

<sup>3</sup> Une adaptation des prix ne peut être demandée que dans le cadre d'une rectification effectuée pour l'une des raisons mentionnées à l'al. 2.

Modification matérielle de l'offre

Respect du rapport prestations – prix ?  
→ Nouvelle appréciation du marché

## Rectification (P-LMP)

36



### 3. Pas de négociations économiques

**Art. 11** Principes régissant la procédure

Lors de la passation des marchés publics, l'adjudicateur observe les principes suivants:

- il agit de manière transparente, objective et impartiale;
- il prend des mesures contre les conflits d'intérêts, les accords illicites affectant la concurrence et la corruption;
- il veille à l'égalité de traitement des soumissionnaires dans toutes les phases de la procédure;
- il n'engage pas de négociations portant sur le prix;



## Éléments contractuels arrêtés

39

« suite à l'adjudication, le contrat sera complété et signé par les parties »

« par sa signature sur le contrat, le soumissionnaire confirme avoir lu et accepté son contenu »

« un projet de contrat est présenté en annexe »

 caractère obligatoire !

### Conditions d'exécution



## Éléments contractuels arrêtés

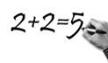
40

2. Offre



! = art. 3 CO

3. Résultat de l'épuration de l'offre

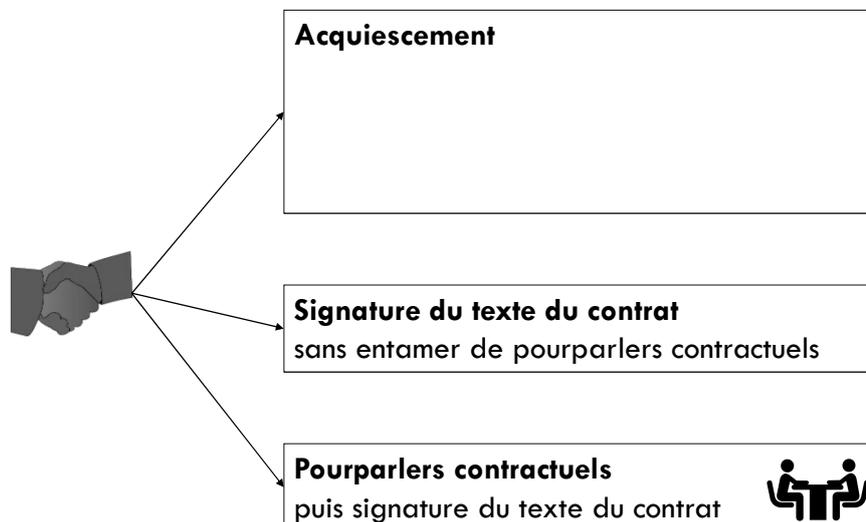


4. Résultat des négociations / modifications du marché

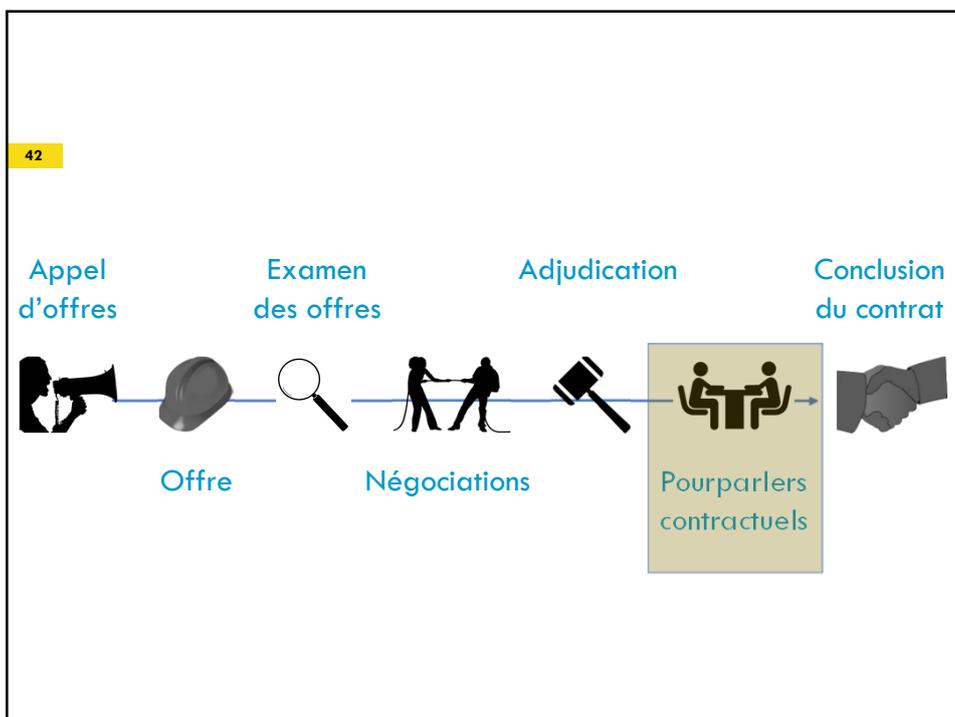


## Conclusion du contrat

41



42

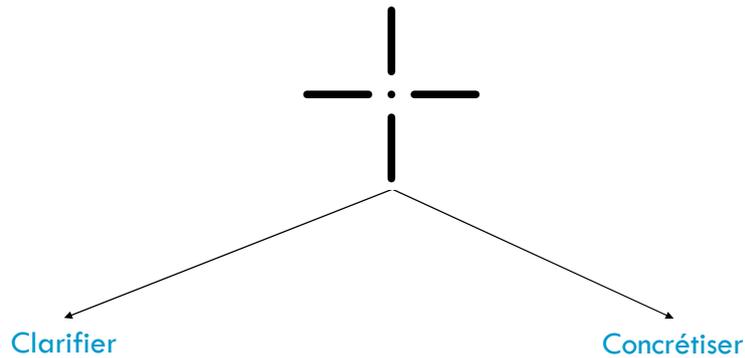


## Pourparlers contractuels

43



### 1. Préciser les éléments contractuels

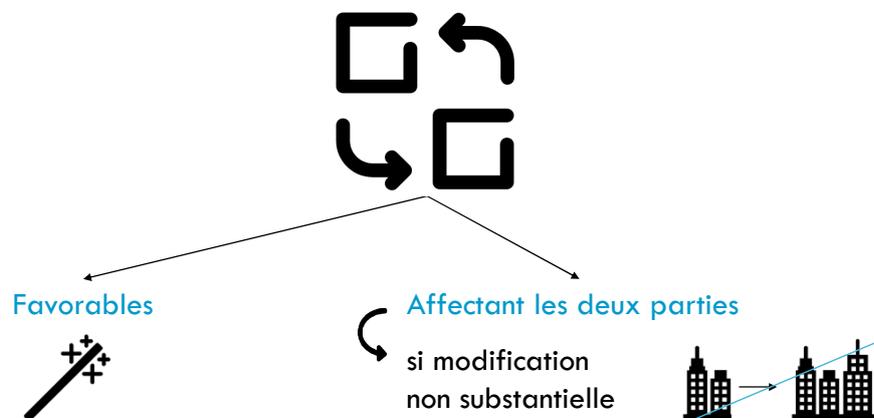


## Pourparlers contractuels

44



### 1. Modifier des éléments contractuels





# Pourparlers contractuels

47



## 2. Objet

### Conditions d'exécution



48



Jean-Michel  
Brahier